

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 septembre 2008

PRESENTS : Mmes et MM. BERGER, BOUR, CASSERT, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, FONT, JANSON, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERRIN, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN, WOHREL

POUVOIRS : Mr BARGIARELLI qui a donné procuration à Mme DELAGE

ABSENTS : Mme DAIZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DELAGE

ORDRE DU JOUR :

1. Convention d'accompagnement entre le CAUE 78 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines) et la commune de Cernay-la-Ville
2. Contrat de bail pour le mobil-home

Point supplémentaire :

3. Organisation du service d'accueil des élèves des écoles maternelle et élémentaire pendant le temps scolaire dans le cadre de la loi n°2008-790 du 20.08.2008.

Questions diverses

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 8 juillet 2008

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
 - Décision du 24.07.2007 portant marché de travaux avec l'entreprise BL SACLAY pour le ravalement de la salle municipale de l'Ancien Lavoir pour un montant de 4630.25 € H.T.
 - Décision du 11.08.2008 portant marché de service avec le bureau d'études AED à Auneau pour l'étude de sécurité routière dans la traversée de Cernay-la-Ville (RD 906) pour un montant de 5 410,00 € H.T.

1. Convention d'accompagnement entre le CAUE et la commune de Cernay-la-Ville.

Dans le cadre du FEDEI (fonds éco-départemental « environnement et innovation »), Mr le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser un projet global de réhabilitation de son groupe scolaire dans une démarche environnementale durable. Mr Ferssiwi est en charge de la conduite de ce projet et doit former un groupe de travail. Mr le Maire indique également que la chaudière à granulés de bois de l'école maternelle est opérationnelle. Une visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Rambouillet sera demandée.

La présente convention avec le CAUE a pour objet une mission d'accompagnement de la collectivité dans la définition de son projet afin d'intégrer dans son élaboration et son suivi un ensemble d'exigences qualitatives, ainsi qu'une mission de conseil pour le choix du maître d'oeuvre.

Une participation volontaire et forfaitaire de 2500 € sera versée chaque année par la commune de Cernay-la-Ville au titre d'une contribution générale de l'activité du CAUE 78. Fin des versements à la fin de la mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines (C.A.U.E.) la convention d'accompagnement n°ACd 2008/173 ayant pour objet d'accompagner la collectivité dans la définition de son projet global de réhabilitation de son groupe scolaire dans une démarche environnementale durable,

AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

2. Contrat de bail pour le mobil-home.

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'un mobil-home a été installé dans l'enceinte du stade de football afin d'y mettre un locataire et de minimiser ainsi les risques de vandalisme.

Il propose que ce locataire soit Mr Patrick Félicier, agent des services techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et une abstention,

DECIDE de conclure avec Mr Patrick FELICIER un contrat de bail pour le mobil-home situé dans l'enceinte du stade de football, route de Limours, avec effet au 15.09.2008,

DECIDE de fixer le montant du loyer mensuel à 100,00 € (cent euros) charges comprises, loyer qui sera révisé chaque année selon l'indice de référence des loyers,

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de bail, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

3. Organisation du service d'accueil des élèves des écoles maternelle et élémentaire pendant le temps scolaire dans le cadre de la loi n°2008-790 du 20.08.2008.

Mr le Maire présente à l'Assemblée la loi n°2008-790 qui oblige les communes à assurer l'accueil des élèves de l'école maternelle et élémentaire en cas de grève d'au moins 25 % du corps enseignant. Il indique qu'il est notamment en charge d'établir une liste des personnes susceptibles d'assurer ce service d'accueil en veillant à ce qu'elles possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants.

Il propose de retenir sur cette liste le personnel qui travaille déjà avec les enfants à la cantine scolaire ou en tant qu'ATSEM.

Il rappelle également que l'Etat versera une compensation financière à la commune à chaque fois que ce service d'accueil sera mis en œuvre.

Mme Loriéroux, Maire Adjoint en charge des affaires scolaires, précise que pour des raisons pratiques, il sera demandé à la société de restauration des repas « pique-nique » les jours de grève, et que les parents siégeant aux conseils d'école et l'Inspection Académique de Versailles seront informés des modalités du service d'accueil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2008-790 du 20.08.2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire pendant le temps scolaire,

Vu le décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'Etat au titre du service d'accueil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter une liste de 10 agents susceptibles d'assurer l'accueil des élèves en cas de grève des enseignants de l'école élémentaire et maternelle dans les conditions fixées par la loi n°2008-790 du 20.08.2008,

CHARGE Mr le Maire des formalités administratives, notamment de passer les avenants aux contrats de travail des agents non titulaires, et de transmettre la liste des agents à l'Inspection Académique des Yvelines,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Questions diverses

R. MEMAIN

- **Communauté de communes** : le PNR demande le nom des conseillers qui souhaitent participer aux réunions relatives à la création éventuelle d'une communauté de communes. Mr Bour et Mr Mémain sont volontaires
- **Transport** : la SAVAC souhaite supprimer une rotation de bus entre St Rémy les Chevreuse et Rambouillet sous prétexte qu'il n'y a pas assez de clients. Un courrier a été aussitôt envoyé de suite au STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) pour indiquer que la commune était contre ce projet.
- **Divers** : 1 million de m² de bureaux vont être construits sur le plateau de Saclay dans le cadre de l'OIN (opération d'intérêt national).
- **Social** : la cotisation à l'ASSAD (Association de Soins et de Services à Domicile) à venir pour le CCAS en 2009 va augmenter de plus de 300 €.
- **Poste** : le bureau de Poste de Dampierre va officiellement fermer début 2009.

R. BOUR

- **Liaisons douces** : Mme Wolff du PNR a transmis la cartographie recensant l'ensemble des itinéraires. Le bureau d'études Kinergos avait fait à l'époque une étude chiffrée pour la liaison Cernay-la-Ville / hameau de St Robert (326000 €), et Cernay-la-Ville / La Vallée (248000 €). Le SIVOM de la Région de Chevreuse a délibéré le 26 février pour créer une carte « liaison douce » suite aux recommandations du PNR. Mr Roy précise effectivement que le PNR peut faire des études mais ne peut pas porter les projets, d'où la recherche d'une structure intercommunale.
- **Sécurité** : la commission sécurité souhaite relancer l'étude de la rue de la Poste. Contact sera pris avec Mr Sanch du PNR et Mr Guichart, de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

D. FONT

- La brocante d'automne aura lieu le 28.09.2008

P. CASSERT

- Travaux : la chaudière à granulés de bois de l'école maternelle est installée ; l'aménagement du square rue de la Ferme a démarré ; l'enfouissement du réseau de télécommunications est pratiquement terminé.

C. WOHREL

- Source du petit moulin : la commune a signé l'acte d'achat de la source. Nettoyage prévu avec le PNR le 17.09.08.

C. RANCE

- Culture : exposition de peintres à Dampierre les 20 et 21 septembre 2008 ; 8-11 novembre exposition de peintures organisée par l'APEVDC au centre Pelouse ; 22 et 23 novembre exposition sur la chirurgie au fil des siècles, exposition mise à disposition par le « Musée de la chirurgie Pr Christian Cabrol.
- Assainissement : appel d'offres pour la réhabilitation du réseau d'assainissement
- SICTOM : diminution de 7% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- SIERC (Syndicat des Eaux de la Région de Cernay) : le comité se prononcera lors de la prochaine réunion pour le lancement de l'étude sur les forages

G. PASSET

- Point sur les budgets de fonctionnement et d'investissement

J. ROY

- Urbanisme : en cours : étude du dossier du restaurant « la Maison du Bonheur et permis de construire concernant l'ancien restaurant « le Grand Courrier ». Des repreneurs ont pris contact avec Mr Roy pour le Chalet des Cascades et Atout Chef.
- PNR : est en attente d'une nouvelle délibération du Conseil Régional pour limiter le territoire du Parc à 56 communes (21 communes sur les 77 envisagées au départ ont délibéré contre leur intégration dans le périmètre du Parc).

N. MUNIER

- Dépannage du système informatique à l'école élémentaire réalisé. Proposition d'installer un nouveau serveur informatique sur le réseau mairie.

E. SCHAFTLEIN

- Le site internet avance. Une nouvelle présentation aura lieu le 9 octobre 2008.

C. PERRIN

- Beau succès de la boum des jeunes

Prochain Conseil Municipal : le 20.10.2008 à 21h00